

POINT DE VUE. « Une nouvelle ambition pour protéger et partager les terres agricoles »

Alors que près de la moitié des agriculteurs français ont plus de 55 ans, à quand une grande loi foncière pour réguler le secteur, endiguer la concentration et faciliter le renouvellement des générations ? L'appel de Dominique Potier, député PS de Meurthe-et-Moselle, et de Christophe Clergeau, eurodéputé socialistes et démocrates.



ARCHIVES OUEST FRANCE / THOMAS BREGARDIS. Voir en plein écran

[Ouest-France](#) Dominique POTIER et Christophe CLERGEAU (*). Publié le 20/12/2023 à 07h01

[Abonnez-vous](#)

Alors que le Parlement européen a voté il y a quelques semaines un rapport ambitieux sur le sujet, [le projet de loi d'orientation](#) en faveur du renouvellement des générations en [agriculture](#) qui vient d'être présenté par le Ministre Fesneau apparaît en complet décalage alors que 43 % des agriculteurs français ont plus de 55 ans.

Ce rapport appelle en effet les gouvernements européens à endiguer les processus de concentration et d'accaparement des terres en recourant à davantage de régulation des marchés fonciers agricoles. La possibilité de rendre prioritaire la reprise du foncier par des jeunes ou par des collectivités locales est encouragée ainsi que le renforcement de la protection des fermiers par des baux de longue durée.

Depuis l'immédiat après-guerre, notre pays s'est doté d'un corpus législatif qui reste largement à l'œuvre aujourd'hui. Tout en gardant les terres agricoles dans l'espace marchand, ces grandes lois d'inspiration socialiste ont permis l'émancipation des paysans en leur donnant des droits en

tant que fermiers : des baux de 9 ans reconductibles, une priorité à l'achat de vente, le contrôle du montant des loyers et des limitations fortes du droit de reprise par les propriétaires. En outre, l'administration assure une limitation de la concentration des terres et les SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) ont le pouvoir de réorienter les terres vendues vers des catégories prioritaires comme les jeunes agriculteurs. C'est donc bel et bien la pertinence du modèle français de régulation des marchés fonciers que le rapport du Parlement européen encense, en rupture avec les approches libérales qui faisaient jusque-là florès à Bruxelles !

Face à l'accélération de la concentration

Il est par conséquent paradoxal que ce gouvernement soit toujours dans l'incapacité de proposer la « grande loi foncière » que nous appelons de nos vœux avec persévérance et que le Président de la République avait promise en 2019.

Dans ce combat, les Socialistes continueront de défendre les droits donnés aux fermiers par les lois de 1946 issues du programme du Conseil National de la Résistance et faites adoptées par le ministre SFIO du Général de Gaulle, le nord finistérien François Tanguy-Prigent. Cependant, certains effets de bord appellent des ajustements que ne traite pas du tout ce projet de loi. En se patrimonialisant, les droits sociaux octroyés aux fermiers peuvent se retourner contre les générations futures : il est urgent d'apporter des réponses à ce phénomène. Autre levier : redonner voix au chapitre aux 4 à 6 millions de petits propriétaires fonciers afin de réorienter leurs terres, à la fin du bail, vers des projets favorables à la transition agroécologique et à la résilience alimentaire des territoires.

Face à l'accélération de la concentration des terres par l'usage ou la propriété, ce projet de loi ne propose qu'une [poignée de mesures](#) qui sont clairement [insuffisantes](#) au regard de la falaise démographique. Il en est ainsi du fonds public de portage qui pourrait se révéler vain en l'absence de mécanismes de partage.

La régulation du foncier est un précieux facteur de compétitivité et une garantie de notre souveraineté alimentaire. Elle est également la clé pour réussir la transition agroécologique. Sans justice foncière, il n'y aura pas de renouvellement et sans cette relève, il n'y aura pas de transition écologique.